

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 16 au 28 novembre 2023

1 Actualités européennes

- Environnement : la Commission européenne propose un suivi complet pour améliorer la résilience des forêts européennes
- Semestre européen : la Commission européenne définit les principales priorités pour l'année à venir en vue de renforcer la compétitivité de l'Union
- Égalité entre les femmes et les hommes : l'Union européenne prolonge la durée du plan d'action sur l'égalité des sexes dans l'action extérieure
- Économie : nouvelles mesures en matière de talents et de compétences pour contribuer à remédier aux pénuries critiques de main-d'œuvre

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

30 novembre 2023	Conseil « Affaires générales » (CAG) <i>Représentant(e) belge : Mme Hadja Lahbib</i>	<ul style="list-style-type: none"> - politique de cohésion - autonomie stratégique européenne
4 décembre 2023	Conseil « Transports, télécommunications, énergie » (TTE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	<ul style="list-style-type: none"> - transports terrestres et sécurité routière - sécurité maritime - infrastructures de transport - « paquet » du ciel unique européen - réseau transeuropéen de transport (RTE-T) - déchéance de la conduite - programme de travail de la présidence belge du Conseil
5 décembre 2023	Conseil « Transports, télécommunications, énergie » (TTE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	<ul style="list-style-type: none"> - réseaux et infrastructures numériques - cybersécurité - acte sur l'intelligence artificielle - identité électronique européenne - interopérabilité du secteur public - services de sécurité gérés - programme de travail présidence belge du Conseil

7 décembre 2023	<p>Conseil « Compétitivité » (COMPET)</p> <p>Représentant(e) belge : à déterminer</p>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
8 décembre 2023	<p>Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN)</p> <p>Représentant(e) belge : M. Vincent Van Peteghem</p>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
8 décembre 2023	<p>Conseil « Compétitivité » (COMPET)</p> <p>Représentant(e) belge : à déterminer</p>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
10 et 11 décembre 2023	<p>Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE)</p> <p>Représentant(e) belge : à déterminer</p>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
12 décembre 2023	<p>Conseil « Affaires générales » (CAG)</p> <p>Représentant(e) belge : Mme Hadja Lahbib</p>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Pollution de l'environnement par les microplastiques](#)

En 2018, la Stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire a reconnu les risques posés par les microplastiques et a préconisé des solutions innovantes ciblant différentes sources.

La présente proposition de règlement relative à la prévention des pertes de granulés plastiques dans l'environnement et l'analyse d'impact qui l'accompagne découlent des engagements de la Commission européenne concernant les rejets non intentionnels de microplastiques.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 11 décembre 2023

- Comité permanent forestier

Le 29 mai 1989, le Conseil adoptait la Décision (CEE) 89/36 instituant un comité permanent forestier afin de renforcer et d'asseoir la coopération entre les États membres et la Commission européenne en matière forestière et de soutenir ainsi les actions forestières entamées par la politique communautaire des structures agricoles et du développement rural.

La Commission européenne propose de modifier la Décision (CEE) 89/36 pour actualiser les bases juridiques et les références aux politiques en la matière, de renommer le comité permanent forestier et d'élargir la mission de ce dernier.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 17 janvier 2024

- Cadre de surveillance pour des forêts européennes résilientes

Les forêts et autres terres boisées de l'Union sont de plus en plus menacées par le changement climatique et les activités humaines directes ou indirectes non durables, ainsi que par les modifications de l'utilisation des terres qui en découlent. Les risques tels que les incendies de forêt, les épidémies de parasites, les sécheresses et les vagues de chaleur, qui se renforcent souvent les uns les autres, sont susceptibles d'entraîner des événements catastrophiques plus fréquents et plus intenses, qui dépassent souvent les frontières nationales.

Dans ce contexte, la présente proposition de décision vise à :

- assurer un suivi cohérent et de qualité qui permette de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Union, des objectifs politiques et des objectifs concernant les forêts, notamment en matière de biodiversité, de climat et de réaction aux crises ;
- améliorer l'évaluation des risques et la préparation ;
- soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes par les gestionnaires des terres et les autorités publiques, et promouvoir la recherche et l'innovation.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 17 janvier 2024

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Programme pour le marché unique – évaluation intermédiaire

Le programme pour le marché unique permet d'exprimer pleinement le potentiel du marché unique et de veiller à ce que l'Europe se remette de la pandémie de la Covid-19. Le programme finance des activités dans des domaines tels que la surveillance du marché intérieur et général, la normalisation, les moyennes et petites entreprises, la protection des consommateurs, la sécurité alimentaire et les statistiques européennes, en fournissant un ensemble intégré de mesures destinées à soutenir et à renforcer le marché unique.

L'évaluation intermédiaire se penchera sur les performances du programme pour la période 2021-2023.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 décembre 2023

5 Cour des comptes européenne

- [Rapport spécial 25/2023 : la politique aquacole de l'Union européenne](#)

L'aquaculture est un élément important de l'économie bleue dans l'Union et, pratiquée de manière durable, elle peut constituer une source de protéines à faible empreinte carbone. La Cour des comptes européenne a constaté que le cadre stratégique de l'Union pour l'aquaculture s'était amélioré ces dernières années. Cependant, certaines stratégies nationales essentielles pour l'environnement ne tiennent pas vraiment compte de l'aquaculture, et la planification de l'espace ainsi que les procédures d'octroi des licences au niveau des États membres représentent toujours un frein au développement de cette activité.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer